

Compte-rendu de la séance du Conseil d'administration du 1^{er} décembre 2015

Introduction de la séance de travail

Les évolutions règlementaires récentes (Grenelle II mais aussi la loi ALUR) prévoient une extension des Schémas de cohérence territoriale (SCoT) et des Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi). Dans ce contexte, la Fédération des Communes forestières souhaite accompagner la prise en compte de la forêt et de la filière dans ces projets et documents, dans un sens véritablement multifonctionnel. Si la forêt y apparaît souvent comme espace de loisirs et de nature, elle s'y illustre moins en tant que support d'activités économiques liées au bois, créant parfois des situations problématiques pour cette filière spécifique.

Par ailleurs, le **groupe de travail « Forêt et territoire »** chargé de préparer le volet territorial du Programme national de la Forêt et du Bois, présidé par Dominique Jarlier, a identifié la thématique des documents d'urbanisme comme prioritaire pour articuler les politiques forestières et les politiques transversales des territoires.

La Fédération souhaite s'appuyer sur les retours terrain et les expériences locales des élus, afin de mieux répondre à leurs besoins et les accompagner sur cette thématique. Le Réseau territoires et le réseau formation se pencheront sur la thématique.

Travaux en atelier

1) Quels sont les freins à la prise en compte de la forêt et de la filière bois dans les documents d'urbanisme ? :

- Des freins liés aux outils de l'urbanisme intercommunal :
 - Complexité et coût des outils -> la règlementation impose des obligations en termes d'études et de thématiques
 - Procédures lourdes, rigides et parfois longues
 - Documents initialement pensés pour les zones urbaines -> marqués par leurs enjeux et pas toujours adaptés au rural et notamment aux enjeux forestiers (contrairement au monde agricole)
- La complexité des **périmètres** au niveau territorial
 - Périmètres subis et instables
 - Superpositions

• La gouvernance :

- le poids de l'urbain est souvent conséquent dans les instances de gouvernance et ne laissent pas toujours la place au rural pour faire valoir ses priorités et besoins.
- La représentation des acteurs laisse parfois à désirer, notamment certains domaines d'expertise tels les architectes etc
- Manque d'expertise et d'habitudes sur la forêt et le bois :
 - Les interprétations (notamment des services de l'Etat) sont parfois bloquantes pour les projets
 - Habitudes culturelles : selon les régions les protagonistes ne pensent pas systématiquement au bois
 - Image du bois construction comme filière coûteuse est néfaste et persistante
- La présence de **contre-exemples locaux de constructions bois** peut dresser les protagonistes contre son utilisation.
- Une **règlementation environnementale** pesante dans ces documents qui prédomine sur la vision économique

2) Quels sont les leviers qui facilitent la prise en compte de la forêt et du bois dans les documents d'urbanisme ?

- Les stratégies et projets sur le développement forestier qui ont déjà eu cours (CFT, PAT,...) sur le territoire permettent d'avoir des outils pour mieux prendre en compte les enjeux forêt-filière bois : cartographie, SIG, zonages, gouvernance instituée, ... Ils peuvent appuyer la réflexion des SCOT/PLUI et s'intégrer facilement dans les documents d'urbanisme.
- La prise en compte règlementaire de la forêt est déjà présente et bien intégrée : plan de règlementation des boisements, cartes communales, plan paysage. Cependant elle se fait souvent sous l'angle de la préservation (Zones naturelles, Natura 2000, trame verte) plutôt que celle du développement économique.
- En matière de thématiques, le bois peut être privilégié/central pour :
 - La création de zones d'activité dédiées à la transformation du bois (« pôles bois ») dans un PLUi
 - La **densification de l'habitat des zones urbaines**, approche privilégiée dans les SCOT, permet de positionner le bois dans les surélévations

Des *objectifs chiffrés* peuvent ensuite être inscrits dans les parties opposables des documents d'urbanisme.

- Sensibiliser les différents acteurs qui interviennent dans le processus du SCOT/PLUI à la filière bois paraît pertinent, et notamment :
 - Les cabinets d'étude, qui réalisent les diagnostics des documents d'urbanisme
 - Les *conseils départementaux*, qui ont développé des services de conseil des communes sur les documents d'urbanisme
 - Les *Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement* (CAUE), et les *Agences d'Urbanisme*, qui accompagnent les projets et les conseillent.

• Equilibre élus/techniciens :

- Une représentation des élus forestiers lors des réunions est indispensable afin d'orienter vers la forêt et le bois. Ils sont également vigilants face aux « discours experts » des forestiers (ONF, CNPF) qui n'ont pas toujours la vision d'aménagement du territoire et d'intérêt collectif.
- Les techniciens et en particulier les *urbanistes*, peuvent appuyer sur le plan pratique les volontés des élus dans le document d'urbanisme.
- Si possible, impliquer les *associations de communes forestières* comme interlocuteurs à part entière du projet de document d'urbanisme est opportun.
- **Lien urbain-rural** : le dialogue avec les territoires adjacents pour éviter les blocages est nécessaire, en particulier avec les agglomérations environnantes (interSCOT, etc).

3) Quels sont les besoins des élus pour sensibiliser à cette thématique dans les associations départementales ou unions régionales ?

- Journées de formation des Communes forestières
- Supports d'information (guides ?)
- Formation des permanents des UR/AD pour les mettre en capacité de conseiller et appuyer les élus de COFOR ou les représenter dans les groupes de travail agriculture/forêt pour l'élaboration des PLUi et SCoT, et investir le PADD, document politique du SCoT.
- Appui sur questions litigieuses / expertise juridique et technique, notamment par des liens renforcés avec les partenaires comme la Caisse des Dépôts, l'Association des Maires de France, les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer)...